

La mise en projets de l'agroécologie

Nathalie COUX(1), Camille LACOMBE(2),
Floriane DERBEZ(3), Martine NAPOLEONE(4)

(1)(2) UMR AGIR (INRAE, Université de Toulouse, Castanet-Tolosan

(3)UR 767 ECODEVELOPPEMENT, INRAE, Avignon

(4) UMR SELMET, INRAE Montpellier

Résumé : Au travers de l'appel à projets MCAE, le projet « Agroécologie pour la France » a présenté une caractéristique inédite. Il a, en effet, confié aux agriculteurs la dimension plus praxéologique de ce projet agroécologique en leur demandant d'être eux-mêmes les porteurs des projets sur les territoires. Nous nous sommes donc intéressées, par une mise en perspective des différents cas étudiés ici, aux collectifs porteurs de ces projets et à la manière dont ils se sont constitués, se sont maintenus et ont pu évoluer. Il n'y a pas un « profil type » de collectifs qui se dégage que ce soit en fonction des structures porteuses ou des thématiques en jeu mais une diversité de manières de « faire collectif » en fonction des objets et pratiques au cœur des projets. Les collectifs présentent de même une forme de gradient dans la participation allant d'un engagement fort des agriculteurs dans la gouvernance du projet et des contributions importantes à une adhésion plus modeste et une contribution toute relative. Enfin, cette mise en perspective des projets étudiés révèle une tendance à la transformation des modalités du conseil en agriculture et notamment un passage de la prescription à des formes diverses d'accompagnement.

Mots-clés : transition agroécologique ; projectification ; collectif ; participation ; accompagnement.

1 Introduction

Le projet « Agroécologie pour la France » de 2012, repose sur des principes fondateurs que l'on peut considérer proches de ceux de la multifonctionnalité. Si les perspectives sont voisines de celles exprimées dans le dispositif des Contrats Territoriaux d'Exploitation, les principes d'action publique mobilisés en sont par contre très différents. En effet, l'appel à projets MCAE correspond à une mise en projets de l'agroécologie pour la France qui s'adresse très directement à des agriculteurs organisés en collectifs. Ainsi, contrairement à une majorité des dispositifs d'action publique en matière d'agriculture qui visent les opérateurs et agents de développement agricole, la dimension praxéologique des projets est placée *a priori* sous l'initiative et l'organisation des agriculteurs eux-mêmes. C'est ce qui en rend l'étude particulièrement intéressante ici.

Parmi les douze clés du projet Agroécologie pour la France tel que présenté par S. Le Foll et dans lequel s'inscrit l'appel à projets MCAE, l'une inscrit en effet explicitement l'agroécologie dans des démarches collectives. C'est d'ailleurs ce à quoi l'intitulé même de l'appel à projets encourage : il s'agit de « Développer et d'animer des projets collectifs » (Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2016). Cette dimension collective de l'agroécologie¹ est rendue quasi obligatoire par plusieurs critères d'éligibilité des projets qui renvoient non seulement à un portage des projets par les agriculteurs eux-mêmes mais aussi à leur participation effective dans les collectifs concernés « pour ce qui concerne l'élaboration du projet et pour ce qui concerne sa mise en œuvre (modalités d'animation qui doivent viser l'implication de l'ensemble des membres des collectifs dans la réalisation du projet) ». Les porteurs des projets présentés à l'appel à projets MCAE sont ainsi, de fait, des collectifs dont il s'agit ici de documenter la diversité.

Après avoir présenté le cadre conceptuel que nous mobiliserons, dans ce chapitre nous nous intéresserons donc aux collectifs porteurs de ces projets et à la manière dont ils se sont constitués, se sont maintenus et ont pu évoluer. Nous nous interrogerons ensuite sur la façon dont la figure du projet se décline sur les terrains étudiés, afin de tenir compte des différentes formes d'action organisée que l'appel à projets a pu enclencher et l'importance qu'a pris pour le Ministère, depuis le rapport de Marion Guillou (2013), l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs. Nous terminerons ce chapitre en nous interrogeant sur ce qu'accompagner la transition agroécologique veut dire à partir des différentes études de cas mobilisées dans l'ouvrage.

2 Cadre conceptuel pour l'analyse des dynamiques collectives de mobilisation

Si la figure du projet s'est très largement banalisée dans le domaine de l'action publique depuis les années 80-90², il convient dans un premier temps de revenir sur ce que ce concept nomade (Boutinet, 2016) recouvre afin d'explorer les différentes dimensions d'une Agroécologie pour la France avec cette caractéristique inédite d'une praxéologie déléguée à des collectifs se devant d'être innovants pour réaliser cette ambition ministérielle. Pour J.P. Boutinet (2012), le projet se définit « comme une anticipation opératoire de type flou d'un avenir désiré ». Il se distingue en cela des formes d'anticipation plus déterministes telles que les objectifs, les buts, les plans dans le sens où son issue reste ouverte, jamais complètement atteinte. Dans une perspective opératoire, le projet articule les fins et les moyens plus qu'il ne détermine une fin qui justifierait les moyens. Graber et Giraudeau (2018) proposent quant à eux, d'associer

¹Certains auteurs mettent en lumière que le déploiement de l'agroécologie repose sur la construction d'un nouveau modèle de développement, où la production des connaissances utiles au changement des systèmes agricoles doit se faire localement, collectivement et de manière participative (Stassart *et al.*, 2012)

²Dans son ouvrage « Gouverner par contrat », JP Gaudin (1999) attribue en fait les premiers apprentissages de la démarche projet dans l'action publique aux premières politiques publiques contractuelles des années soixante-dix liant les collectivités territoriales à l'Etat (charte de développement, contrats villes moyennes, etc.). Dans le cas des villes, selon Pinson (2009) le gouvernement par projet s'est développé dans les années 90. C'est aussi dans les années 90 que la notion de projectification apparaît dans les études en management industriel (Midler, 1995). Il faut attendre les années 2000 pour voir apparaître des travaux sur les modes d'action publique qui croise le New Public Management avec le mode d'organisation de celle-ci par projet (Sjöblom, *et al.*, 2013).

à la notion de projet celle de « guichet ». Pour eux en effet, le projet quel qu'il soit « suppose une présentation devant une instance qui autorise l'action qui la finance, qui la sollicite, qui la rend possible ». Au-delà de la dimension très administrative évoquée par le terme de guichet, et qui somme toute peut convenir aux projets MCAE, cette métaphore est à entendre comme l'ensemble de ce qui autorise, cadre et contraint l'action (croyances, attentes et manières de faire partagées par une communauté d'acteurs) et recouvre ainsi, selon les auteurs, la très grande diversité des formes-projets actuelles.

Quel que soit le type de projet auquel on ait à faire, celui-ci répond à un double défi, de création et de réalisation, ce qui suppose de toujours prendre en compte la complexité et la singularité des situations (Boutinet et Brechet, 2014). Le projet a de ce fait une part d'inachevé : « Son caractère partiellement déterminé fait qu'il n'est jamais totalement réalisé, toujours à reprendre, cherchant continuellement à polariser l'action vers ce qu'elle n'est pas » (Boutinet et Bréchet, 2014). Cette conception du projet peut apparaître contradictoire avec la conception dominante aujourd'hui, véhiculée par le management par projets ou encore la gestion de projet dont les démarches et instruments se sont répandus, explicitement ou non, dans toutes les sphères, du public aux plus intimes (Graber et Giraudeau, 2018) : le projet vu comme un ensemble d'activités menées par un ensemble d'intervenants pour apporter une réponse à un besoin exprimé (un but) avec des ressources prédéterminées (budget, temps, etc.).

L'approche historique de cette notion conduit J.P. Boutinet (2014) à proposer une rose des sables des projets en fonction de leur position dans l'espace formé par le croisement de deux axes. Le premier oppose les projets dits « techniques » – ceux qui correspondent à l'image véhiculée par l'ingénierie de projets – et des projets dits « existentiels ». Les projets « techniques » visent la production d'un objet, idéalisé au départ mais destiné à terme à devenir détachable de son auteur pour entrer dans le domaine de la banalité des usages. Les projets « existentiels » définissent des perspectives d'action en regard d'opportunités de la situation ou de valeurs de référence. Ces projets cherchent à donner du sens au choix d'orientation, à l'avenir désiré. Ils ne poursuivent d'autres fins que de maintenir une tension continue entre la situation vécue, avec ses satisfactions et ses insatisfactions et celle d'un avenir désiré libérateur (Boutinet, 2014). Le second axe de cette rose des sables établit un gradient allant des projets individuels aux projets collectifs.

L'objet même de l'appel à projets MCAE étant la mobilisation collective pour l'agroécologie, nous nous proposons ici de substituer à cet axe individuel-collectif, un axe allant de la notion de collectif à celle de communauté au sens développé par J. Zask (2011). Cette distinction nous paraît en effet plus à même de décrire les modalités de la participation effective des agriculteurs à la conception et la mise en œuvre de ces projets sur les terrains. Pour J. Zask (2011), le terme collectif désigne indifféremment des groupes qui se sont constitués par l'échange entre individus (comme un collectif de parents, un collectif de voisins), une catégorie sociologique (comme les classes socio-professionnelles) ou encore une collection d'individus (comme dans la notion de transport collectif) ce qui rend la notion ambiguë. Elle le distingue alors de la notion de commun ou encore de communauté de participants qui renvoie à l'idée

d'association participative au-delà de celle d'adhésion. Collectifs et communautés de participants sont dans les faits très difficiles à distinguer et il y a différents paliers. La distinction entre les deux se fait par la participation que le collectif autorise ou non, participation à prendre au sens de J. Zask, c'est-à-dire comme l'articulation de trois dimensions que sont :

1. Prendre part, c'est-à-dire adopter une démarche volontaire de participation à un groupe dont la finalité- une activité en commun- a été co-élaborée par les différents participants. Prendre part renvoie à une notion de la participation qui confère à la quête d'un libre accord une importance décisive. Cette participation en retour contribue à l'individuation en apportant des ressources nouvelles à l'individu qui ainsi « prend une part » aussi.
2. Contribuer, c'est-à-dire apporter une part personnelle. Cette contribution n'a de valeur que si elle assure au contributeur de marquer, même de façon modeste, le devenir de l'association. Elle crédite en droit et en fait chaque individu quel qu'il soit du pouvoir d'apporter une part du commun auquel il prend part.
3. Bénéficier : pour permettre de se réaliser eux-mêmes, favoriser leur individuation, les individus ont besoin que la communauté leur procure certains moyens, de bénéficier de ressources et de leur propre environnement. Le bénéfice, à la différence du bien ou de la ressource, est dépendant de l'individu ou de l'entité.

Un tel cadre d'interprétation peut ainsi nous permettre de mieux décrire et comprendre les processus participatifs en jeu.

Un troisième axe d'analyse, enfin, a été mobilisé pour qualifier les collectifs étudiés du point de vue des objets vivants et des objets techniques qui en sont à l'origine et qui les font tenir. Les collectifs constitués à l'occasion de l'appel à projets ou en capacité d'y répondre embarquent en effet des agriculteurs, le plus souvent aussi des conseillers/techniciens ou encore animateurs, mais aussi des objets vivants (comme des semences, du foin, des haies, etc.), des matériels (des tracteurs, des appareils de mesure, etc.) ou encore des pratiques spécifiques (comme la mobilisation des haies dans l'alimentation du troupeau ou la fauche tardive de prairies). Ils constituent, ainsi que le proposent Barbier et Trépos (2007), des mondes sociaux étendus aux non-humains avec lesquels ils entretiennent des relations particulières. Mobiliser cette approche va nous permettre de rendre compte de l'importance des objets vivants et des objets techniques qui font le quotidien de l'activité agricole, et comment dès lors ceux-ci viennent aussi contribuer à établir les collectifs de l'agroécologie enclenchée par des projets souhaités comme innovants, en tous les cas par les initiateurs de l'appel.

Nous nous proposons dans la suite de décrire les dynamiques faisant suite à cet appel à projets MCAE à l'aide de ces axes avant de nous interroger sur les modalités de leur accompagnement.

3 Des collectifs d'agriculteurs porteurs de projets

3.1 Les attachements en jeu dans la formation de ces collectifs

Une part des collectifs étudiés dans cet ouvrage se sont constitués avant l'appel à projets ou quelque fois à l'occasion de celui-ci. Sans entrer ici dans le détail de leur constitution, nous avons constaté une diversité de manières de « faire collectif » en fonction des objets et pratiques au cœur des projets. Nous avons appréhendé cette diversité par une tentative de caractérisation typologique, chacun des types identifiés caractérisant les manières de faire collectif, plusieurs types pouvant se rencontrer au sein d'un même collectif. Nous avons ainsi identifié quatre « grands types » :

- La mobilisation d'un équipement spécifique pour le développement d'une pratique, s'accompagnant ou non du développement d'un modèle technique particulier. Nous avons qualifié ces collectifs de « technico-centrés ». Les relations au cœur de ces collectifs concernent un outil, une infrastructure que les agriculteurs vont par exemple acheter ou construire en commun puis dont ils vont partager l'usage. Le cas de la CUMA basque Elgarekin illustre bien ce type de collectif.
- Le partage de ressources matérielles (telles que des semences) et/ou immatérielles (comme des références) communes, que celles-ci correspondent à un cadre formel créé et que le collectif doit partager ou qu'il s'agisse de ressources comme les semences. Dans le cas de l'ADEAR du Gers, les agriculteurs du groupe semences s'engagent à respecter un certain nombre de principes communs. Dans ce même cas comme dans celui de l'ADDEAR de la Loire, les agriculteurs partagent des semences et les connaissances qui leur sont associées. Ces ressources communes peuvent aussi être des références techniques/pratiques comme dans le cas du CIVAM Val de Durance.
- L'expérimentation de nouvelles techniques, de nouvelles semences, etc. Nous avons qualifié ces collectifs « d'expérimentateurs ». Des expérimentations sont conduites dans la plupart des collectifs étudiés, ce qui se comprend dans la mesure où l'objet même des projets est d'explorer des voies nouvelles ou d'aller encore plus loin dans l'exploration de voies dans lesquelles ils s'étaient déjà engagés. Pour certains d'entre eux, l'expérimentation est néanmoins le cœur même de ce qui fait collectif, notamment pour ceux qui, comme l'APAD du Pas de Calais, ont mis l'agriculture de conservation au centre des échanges.
- Enfin, des collectifs se sont constitués d'abord autour de valeurs communes et on peut les considérer comme « éthico-centrés ». Dans ces collectifs il n'y a pas forcément de techniques, d'expérimentation de ressources matérielles partagées. Ce qui est partagé ce sont des connaissances, des visions sur les modèles agricoles et les pratiques, et sur les manières d'échanger et d'apprendre ensemble elle-même (AMAP, Terres de Bocage, CIVAM Val de Durance, ADDEAR, Fricato, etc.).

Au-delà d'une composition sociale, en quoi les « objets » contribuent, selon les cas et à des degrés divers, à la constitution puis à la vie de ces collectifs apparaît comme

une dimension importante. Isabelle Mauz (2009) considère qu'assimiler des groupes humains à des collectifs de nature hybride amène à « accorder une grande attention à ce qui fait tenir ensemble les êtres et les objets qui les composent et donc à l'aptitude et à la propension de leurs membres à se lier, à s'associer et à s'attacher les uns aux autres, au-delà des barrières d'espèce et du vivant ». Les attachements au sens d'A. Hennion (Gommard et Hennion, 1999 ; Hennion 2004) sont ici au cœur d'une définition des collectifs, et ils permettent de rendre compte de la dimension technique des 4 types de collectifs rencontrés dans les études de cas. S'intéresser aux attachements c'est donc porter une attention à ce que ces relations, entre humains ou entre humains et objets (*sensu lato*), « font faire » (Latour, 2000) que cette action soit perçue positivement ou négativement par les membres du collectif.

Les attachements qui relient les différents membres du collectif entre eux et avec ces « objets » ne sont en effet pas jugés et vécus par tous de la même manière. Ils ne se résument pas à la figure de l'alliance et peuvent être plus ou moins forts, choisis, permanents, directs, etc. Ils sont très variables (Mauz, 2009). Le cas du Gers illustre bien cette variabilité possible. Dès le début, il était clair que tous les participants n'étaient pas attachés de la même manière aux semences paysannes. Pour certains cela correspond à une volonté d'autonomie, un engagement en faveur d'une souveraineté alimentaire ainsi qu'à la mise en place d'une certaine agriculture plus agroécologique. Pour d'autres, le militantisme seul est dominant, sans réelle préoccupation plus opératoire.

3.2 Des auteurs des projets aux collectifs effectifs

Notre grille de lecture invite à interroger les modalités de participation au collectif au-delà de la présence aux différents « moments collectifs » qui jalonnent ces dynamiques, de leur stabilité ou instabilité, ou encore de qui sont les initiateurs, qui a écrit le projet, etc. En passant par une observation fine de ce que les participants à ces collectifs font ensemble et qui manque souvent quand il s'agit de comprendre ce qu'est l'organisation d'une agroécologie en action, nous avons pu identifier différents modes de participation et d'engagement des agriculteurs en privilégiant leurs propres pratiques du « projet ».

3.2.1 La constitution des collectifs

Cette lecture ne fait pas ressortir de « profils types » de collectifs, comme on aurait peut-être pu s'y attendre, que ce soit en fonction des structures porteuses ou des objets et attachements en jeu. Un projet a pu se monter au sein d'un collectif déjà là (à l'identique ou sous la forme d'un sous-groupe), constitué autour de valeurs partagées et donner lieu à un projet dont les véritables auteurs au sens de Boutinet (2016)³ ne sont que quelques membres de ce collectif et recherchant l'adhésion des autres (ex AVEM, ADEAR du Gers). Dans le cas du CEDAPA, c'est le collectif qui initie, élabore, conduit, etc. Avec de l'aide certes, mais on comprend que l'auteur « collectif » du projet sont bien les membres de celui-ci. Pour Terres de Bocage, le projet est monté à l'initiative de l'animateur dans la continuité des actions conduites jusque-là par l'association et des valeurs qu'elle porte. Des collectifs se sont constitués de novo autour

³Tout projet en effet selon lui, comporte une dimension pronominal et renvoie ainsi à un acteur, individuel ou collectif, concret en capacité d'être auteur de son projet, c'est-à-dire « *de se projeter* ».

d'une thématique technique spécifique, traduisant pour certains des valeurs partagées qui dépassent le seul choix technique, et donnent lieu à des collectifs où le projet et les actions conduites semblent effectivement co-élaborées (Sol en Caux par exemple). Dans le cas d'AEVO, seul un groupe très actif d'agriculteurs très soudés entre eux, prennent part et contribuent effectivement, tirent des bénéfices en termes de nouvelles compétences. Ils ont par contre beaucoup de mal à mobiliser les autres agriculteurs membres du groupe. Au-delà, ils cherchent à faire adhérer d'autres agriculteurs de la vallée mais n'y parviennent pas vraiment.

L'appel à projets prévoyait la déclaration d'une liste de participants (des noms devaient être spécifiés) pour rendre visible l'effectivité du portage du projet par les agriculteurs. Sans pour autant pouvoir parler d'association libre au sens de Zask (2011)⁴ dans la mesure où ces collectifs ne pouvaient pas être complètement dissous, les collectifs sont restés ouverts dans la majorité des cas, rendant possible les départs (Terre et Bocage, Cuma de Brutz, l'ADEAR du Gers), ou à l'inverse des adhésions, voire une participation effective à la gouvernance du projet chemin faisant. Pour le projet Maïs population de l'ADDEAR de la Loire, cela s'est traduit par une très nette expansion malgré certaines démissions ou désengagements (absences répétées). Le projet porté par l'APAD 62 a aussi connu une forte expansion. Ce projet a été initié par 13 agriculteurs pratiquant le semis direct sous couvert ou plus largement des techniques de culture simplifiées, avec l'aide de l'APAD national. Aujourd'hui, il y a 40 adhérents et un animateur a pu être recruté dès 2015. Dans d'autres cas, les collectifs sont restés assez stables soit qu'il s'agisse d'associations déjà anciennes et dont le projet MCAE n'est finalement qu'un projet parmi d'autres (SALSA), soit parce que le collectif n'a pas cherché à prendre de l'ampleur (« Groupe Baie de St Brieuc » du CEDAPA), voire qu'il ne l'a pas souhaité (« Sols en Caux ») ou enfin qu'il s'agisse, comme dans le groupe « Plaine d'avenir » accompagné par SCARA, d'un collectif fixé par la création d'une structure juridique contraignant fortement d'éventuelles associations/démissions. Au sein d'AEVO, une charte a été adoptée pour pouvoir sélectionner des candidats potentiels (des agriculteurs non professionnels et les environnementalistes) bien que les porteurs du projet cherchent à enrôler d'autres agriculteurs de la vallée.

3.2.2 *L'intensité et les formes de contribution*

Ces évolutions des collectifs ne reflètent pas pour autant les degrés d'implication des participants au sein des collectifs, leurs contributions effectives, qui peuvent être très variables. Les collectifs présentent une forme de gradient dans la participation allant d'un engagement fort dans la gouvernance du projet et des contributions importantes à une adhésion plus modeste et une contribution toute relative. Ils présentent ainsi une forme de noyau assimilable à une « communauté de participants » (Zask, 2011) qui regroupe les véritables auteurs des projets (au sens de Boutinet, 2016), et un collectif plus large, aux contours flous, réunissant des agriculteurs qui adhèrent avec plus ou moins de conviction au projet. Plusieurs raisons à cela peuvent être avancées. Moindre motivation bien sûr, dispersion géographique (ex du CIVAM Val de Durance,

⁴Pour J. Zask ce qui rend une association libre c'est la possibilité de la dissociation. Plus les participants ont la possibilité de contribuer et ce faisant plus ils influencent l'association et la gouvernent et plus les dysfonctionnements ont la possibilité de trouver une issue. Sinon, les individus qui le peuvent s'en vont.

Gers, Salsa), projet élaboré par le noyau dur et présenté dans un second temps aux participants potentiels (ex de SALSA), nature des activités conduites collectivement et place des objets vivants et/ou techniques (réunion en salle, conception d'un outil de diagnostic, campagne de semis collectifs, réunion bout de champ, etc.). La question est aussi celle de la place laissée à ces « nouveaux ». Quelle possibilité leur laisse-t-on de prendre part au « commun » ? Dans le cas de l'APAD du Pas de Calais par exemple, en pleine expansion, bon nombre de participants adhèrent au projet pour collecter des informations et conseils lors des tours de plaine. Sans aucun doute ces informations constituent-elles pour eux un bénéfice intéressant. Néanmoins, les décisions sont prises par le bureau donc plutôt restreint aux initiateurs.

La contribution plus ou moins importante des différents membres des collectifs est aussi à relier à leur niveau respectif d'expertise par rapport à la thématique du groupe et plus généralement à leur mode d'attachement aux « objets » du collectif. Cela est d'autant plus le cas que le collectif fonctionne sur un principe d'échange d'expériences entre pairs. Dans des cas comme Sols en Caux, les groupes CEDAPA, SALSA, les agriculteurs se réunissent autour de thématiques techniques sur lesquelles ils souhaitent avancer collectivement et élaborer une forme d'expertise collective partagée avec pour certains une recherche de reconnaissance. D'autres cas ont été mis en place par des agriculteurs ayant déjà une certaine expertise technique (en agriculture de conservation par exemple ou en lien avec l'achat d'un matériel) dans la perspective de progresser dans leur technique et de favoriser son développement à l'échelle du territoire (ex. AEVO, APAD, CUMA de Brutz). Ces collectifs peuvent alors connaître une forte expansion du fait de l'intérêt que représente pour les plus néophytes la possibilité de bénéficier de l'expertise déjà acquise par les moteurs du projet.

Au-delà de leur retour sur leurs premières expériences, quelle contribution peuvent-ils apporter ? Quels bénéfices peuvent, à terme, tirer les initiateurs du projet qui se voient le plus souvent jouer un rôle de formateur auprès des autres sans pour autant développer beaucoup plus leur propre expertise ? Une forme de reconnaissance personnelle pour un leader comme dans le cas de la CUMA de Brutz, une reconnaissance auprès des structures de développement en faisant la preuve d'un intérêt grandissant des agriculteurs (APAD), une reconnaissance des pairs et une rétribution directe (AD-DEAR de la Loire). Dans le cas des AMAP de Provence, les paysans conseils sont reconnus pour leurs capacités à transmettre et accompagner des agriculteurs moins expérimentés.

N'y a-t-il pas néanmoins un risque d'essoufflement d'une part des agriculteurs les plus expérimentés comme l'expriment certains dans le cas de l'APAD du pas de Calais ? Une étude à plus long terme de ces collectifs permettrait de mesurer s'il n'y a pas un passage obligé dans l'élaboration d'une expertise plus collective et plus partagée. Dans quelle mesure enfin le caractère perçu comme flou du concept d'agroécologie n'engendre pas une telle diversité de formes de contribution ?

4 Des projets à la rencontre de dynamiques sociales locales et d'un processus d'action publique

4.1 La formation des projets

Chacun des projets est le fruit d'une réponse à un appel à projets dont la parution intervient à un moment particulier de dynamiques sociales diverses, enchevêtrées, dans les collectifs et sur les territoires concernés. En d'autres termes, ces projets sont la traduction d'une rencontre entre des dynamiques sociales locales et un processus d'action publique visant à promouvoir le développement de l'agroécologie. Ils ont pris forme dans des situations différentes allant de l'opportunité de financement saisie au vol pour aller un peu plus loin, ou un peu plus vite, dans une dynamique déjà à l'œuvre, à l'occasion de mettre en place une action sur une thématique jusque-là peu voire pas explorée. Dans tous les cas, ces projets ont été élaborés en prenant appui sur des dynamiques déjà là ou... en projet.

Le projet Fricato fait par exemple suite à la rencontre d'un élu cherchant depuis plusieurs années à remettre en valeur les zones en friche de sa commune et d'un petit groupe d'éleveurs de montagne souhaitant développer leur autonomie fourragère. Dans la vallée de l'Oise (projet AEVO), l'appel à projets a été l'occasion de constituer un groupe autour de la valorisation du foin de prairies inondables bénéficiant d'une Mesure Agri-Environnementale. Dans le cas du CEDAPA St Brieuc, l'appel à projets a permis à un groupe formé autour de questions liées à la lutte contre les algues vertes de développer une nouvelle thématique sur la mise en place de systèmes herbagers en baie de St Brieuc.

L'appel à projets a souvent apporté des moyens supplémentaires, notamment d'animation, permettant de dynamiser des collectifs dans leurs actions et leurs orientations (Gers, Loire, par exemple). En Pays de Caux, un petit groupe d'agriculteurs insatisfaits de la manière dont, localement, les pouvoirs publics et les organismes professionnels agricoles traitaient la question de l'érosion et de la pollution des nappes phréatiques s'est constitué pour expérimenter et échanger dans le but de développer des techniques culturales simplifiées sur leurs fermes. Dans le cas de l'association Terres et Bocage, l'appel à projets a permis le recrutement d'un animateur autrefois salarié par une communauté de communes. Si cela ne s'est pas traduit par une stabilisation nette voire une croissance du collectif initial, répondre à cet appel à projets a été pour l'association une occasion de faire reconnaître le bien fondé et la légitimité publique de la démarche de l'association et ainsi de renforcer son image au-delà de ses moyens. On voit bien avec cet exemple comme celui des APAD du Pas de Calais et du Nord, qu'au-delà d'un objectif de « production » comme le dirait Boutinet⁵ (2014), les projets montés dans le cadre de l'appel à projets MCAE visaient pour une part d'entre eux à acquérir une certaine reconnaissance d'une autre manière de faire, d'autres pratiques, etc. C'est aussi le cas pour les projets portés par des collectifs proches de l'agriculture paysanne (Civam Val de Durance et Amap

⁵Dans la demi sphère correspondant aux projets collectifs de sa rose des sables des projets, Boutinet (2014) distingue des projets à tendance « production » plus on se rapproche du pôle Technique et une tendance à la participation (à un projet de société par exemple) lorsque qu'on se rapproche du pôle « existentiel ».

de Provence). Si cela ne traduit pas toujours une réflexion explicitement développée en termes d'agroécologie, cela relève d'une certaine « participation », plus ou moins implicite, à un projet agroécologique comme dessein.

Comme nous l'avons dit, pour les cas étudiés, l'appel à projets MCAE est plus venu à la rencontre de dynamiques locales ou a minima d'idée « déjà là » qu'il n'a fait émerger de projets complètement nouveaux. Cela était d'autant plus le cas qu'il a été envisagé comme une préfiguration des futurs GIEE et a soutenu des projets vus comme susceptibles d'être une source d'inspiration pour d'autres. Chacune de ces dynamiques en place ou balbutiantes présentait les caractéristiques d'un projet, au sens défini plus haut, au-delà de MCAE. Chacune n'était en ce sens que « partiellement déterminée », toujours en reconstruction, jamais achevée. Au terme des deux ou trois ans de financement permis par MCAE, bon nombre ont ainsi une part d'inachevé qui nécessite la recherche de nouveaux moyens. La reconnaissance en GIEE pour lesquels ils ont quasiment tous candidaté leur permet de poursuivre leur engagement dans l'adoption, la reconnaissance et/ou la diffusion de pratiques plus agroécologiques. Ainsi, si la mise en projets de l'agroécologie par un appel à projets pouvait laisser craindre une vision tournée vers l'opérationnel et le court-terme, la reconnaissance en GIEE et au-delà l'ensemble des moyens associés au sein des Régions dans le cadre des Programmes de Développement Rural, traduisent une vision à plus long terme sous la forme de perspectives d'action en référence à des valeurs, voire de *sensemaking*. Tous les collectifs n'ont cependant pas fait la demande de labellisation en GIEE (ex ADEAR Gers) soit parce que cela leur paraissait prématuré par rapport à leur propre dynamique, soit parce que le collectif ne se retrouvait pas dans les orientations du projet Agroécologie pour la France, soit encore parce que la composition des structures porteuses ne le leur permettait pas (règle d'une majorité d'agriculteurs cf. AMAP de Provence).

4.2 Le rapport des collectifs à la forme projet

Les cas étudiés étant tous des collectifs lauréats de MCAE, il est délicat d'en tirer des éléments relatifs à ce que nous pourrions considérer comme des facteurs favorables à l'élaboration et à la conduite d'un projet dans le contexte d'un tel appel. Comment repérer, *a posteriori*, qu'une dynamique était plus favorable qu'une autre à l'émergence d'un projet et à sa traduction concrète sur le territoire ? Nous pouvons néanmoins nous arrêter sur le caractère plus ou moins opportun⁶ d'un tel appel à projets compte tenu des dynamiques à l'œuvre.

Pour un bon nombre de cas étudiés, l'appel à projets se révèle plutôt opportun et permet de donner suite à une idée « déjà là » (cf. ci-dessus). Le cas de Fricato ou celui des AMAP de Provence illustrent bien ce caractère opportun.

S'il a pu en être ainsi pour la plupart des cas, il est des cas où répondre à l'appel à projets a pu fragiliser une dynamique naissante. En d'autres termes, vouloir participer au projet Agroécologie pour la France a pu mettre en difficulté un collectif dans l'élaboration de son propre projet. L'exemple du Gers est de ce point de vue intéressant

⁶Opportunité pris dans le sens étymologique du terme c'est-à-dire de « qui vient à point, commode, utile, avantageux » ou encore de qui est à propos en temps et/ou en lieu.

(cf. encadré 1). Nous pouvons supposer que c'est aussi le cas d'un certain nombre de projets qui n'ont pas été retenus à l'appel à projets.

Encadré 1 : la figure du projet est-elle toujours compatible avec des dynamiques naissantes ?

Le collectif semences du Gers s'est créé en avril 2013 autour de la thématique de la sélection participative des semences au sein de l'ADEAR du Gers qui en est la structure porteuse. Suite à des séances de formation sur la production de semences à la ferme en 2011, un petit groupe de producteurs a souhaité poursuivre dans cette direction. À l'origine, deux attentes majeures étaient exprimées par les producteurs : l'une concernant la production de semences à la ferme à des fins d'économies (la semence coûte cher) et d'une plus grande adaptation de la semence au terroir (surtout pour des producteurs bio) ; la seconde relevait plus d'une démarche militante dans un contexte réglementaire très défavorable à la production de semences par les paysans (un contexte de « combat pour la liberté des semences »). Très vite il a été décidé au sein du groupe d'adopter une stratégie consistant à montrer l'exemple en faisant des choses pratiques et pas (ou pas uniquement selon les interprétations) en conduisant des actions de communication militantes telles que des manifestations. Au moment de l'appel à projets MCAE, le collectif semences du Gers était encore jeune. Cet appel est apparu à l'animatrice et à la présidente de l'ADEAR comme une opportunité pour conforter la dynamique naissante. Dans un premier temps, il a plus eu l'effet inverse en fragilisant la dynamique : plusieurs départs liés à des différences d'interprétation des objectifs du groupe et de la mise en visibilité d'une pratique dont la réglementation est sujette à controverse et évolue beaucoup. Deux sous-groupes ont néanmoins vu le jour au sein du collectif et ont évolué indépendamment : un groupe dédié aux céréales et un aux potagères. Le premier a intégré le groupe national Blé du Réseau Semences Paysannes mais chacun tend à rester chez lui avec ses propres collections. Après plusieurs tentatives en potagères, notamment d'associer des amateurs comme cela se fait dans d'autres régions, la démarche adoptée aujourd'hui est plus une « démarche filière ». Elle repose sur un partenariat solide avec la Biocoop d'Auch qui promeut auprès de sa clientèle, et plus largement du public, la redécouverte de variétés potagères traditionnelles. Cette orientation a permis de conforter un collectif qui a eu besoin de tâtonner pendant quelques années afin d'identifier les orientations les plus satisfaisantes pour lui. En fin de projet, l'animatrice se demandait si finalement cet appel à projets n'était pas arrivé trop tôt. Pour elle comme pour la présidente de l'ADEAR du Gers, « cela ne s'est pas du tout passé comme on pensait au départ. Six personnes sur dix parties dès le départ. La dimension projet contraint dans la mesure où on se sent obligés de faire ce qui a été prévu. La dimension projet est trop lourde : quand le groupe fonctionne il veut travailler sur autre chose et cela modifie ce qui était prévu. On est dans l'animation de groupe et on veut le laisser libre de faire. Ce n'est pas toujours compatible avec un fonctionnement par projet » (dernier comité de pilotage). Le collectif a néanmoins trouvé son orientation et poursuit par la mise en place d'une Maison des Semences Paysannes du Gers. Il a préféré ne pas faire de demande de GIEE.

Dans le cas du Gers, l'instrument projet a été perçu comme contraignant. D'autres collectifs y ont vu au contraire une possibilité de financements très souple permettant des réorientations même importantes chemin faisant (ex de l'ADDEAR de la Loire).

De ce point de vue il y a peut-être eu des différences dans la manière de présenter et d'accompagner la mise en œuvre des projets selon les DRAAF. Au-delà, il y a aussi une part d'interprétation de chacun des animateurs, eux-mêmes insérés dans des dynamiques collectives et processus d'influence différents ...

Quelle capacité réelle, en effet, des agriculteurs à se saisir d'instruments d'action publique tel que l'appel à projets MCAE ? Leur connaissance des instruments mobilisables, qui dépend en grande partie de leur implication personnelle dans des instances diverses et des réseaux (professionnels, politiques...), ainsi que l'appui qu'ils ont pu trouver notamment pour l'écriture des projets au sein de leurs réseaux d'interconnaissance, semblent en être des éléments majeurs.

La tendance actuelle de distribution des aides, et des fonds publics en général, sous la forme d'appel à projets, implique, pour les agriculteurs, de remplir certains critères (environnementaux, organisationnels, socio-économiques...) dont la compréhension et la connaissance ne vont pas toujours de soi et qui rendent nécessaire de disposer d'une capacité de traitement en temps, en ressources et en savoir-faire. Cela soulève la question des compétences nécessaires à la rédaction d'un dossier susceptible d'être retenu mais aussi à la conduite d'un projet en contexte. C'est ainsi que tous les cas étudiés ont été montés avec l'appui, plus ou moins structurant selon les configurations, d'animateurs ou techniciens appartenant à diverses structures du développement agricole (coopérative, APAD, CIVAM, Chambre d'agriculture, ADDEAR, FRCUMA, etc.) déjà habituées à répondre à des appels à projet ou a minima en passe de le devenir car confrontées quotidiennement à cette activité. Dans quelques cas, ce sont des conseillers déjà recrutés par les collectifs (ex AVEM) ou intervenant comme consultant pour le collectif (ex Terres et Bocages) qui ont apporté cet appui.

L'expression des compétences nécessaires peut ainsi entraîner une surreprésentation de certains organismes de développement agricole qui disposent parfois de moyens humains, et de connaissances du fonctionnement et des attentes de l'administration. L'étude des différents cas fait ressortir en particulier plusieurs facteurs favorables :

- l'accès à l'information *via* différents canaux dont les réseaux de relations
- l'habitude de rédiger un dossier (compétences rédactionnelles, connaissances des institutions...)
- la disponibilité en temps et en moyens pour constituer un dossier (moyens financiers, humains)
- la connaissance des critères de sélection et la capacité à les articuler avec le projet du groupe (compréhension des orientations de l'appel et de son contexte politique)

On peut ainsi s'interroger sur l'adéquation de l'instrument retenu – un appel à projets assez complexe à rédiger – à la volonté initiale de la puissance publique de s'adresser directement aux agriculteurs.

Néanmoins, si les dossiers ont souvent été montés avec l'aide de personnes compétentes en la matière, les agriculteurs en sont bien à l'origine. Pour l'essentiel, ils ont été très attentifs à ce que le contenu du projet soit bien leur projet et non celui du

technicien ou de l'animateur (ex CEDAPA). L'initiative est quelque fois venue d'un ou de quelques agriculteurs qui ont ensuite mobilisé un animateur ou un technicien pour le montage du dossier. C'est le cas par exemple de l'APAD 62, d'AEVO, de Sols en Caux, des AMAPs de Provence, du CIVAM Val de Durance, etc. Dans le cas de l'AVEM qui comprend 160 éleveurs, l'initiative est venue du Conseil d'Administration et la réponse à l'appel à projets a été le fruit d'un travail mené entre quelques éleveurs du conseil d'administration, les conseillers de l'AVEM et un chercheur INRA. Un des enjeux importants ensuite a été de faire adhérer, moyennant des transformations des orientations initiales, les éleveurs de l'association.

De façon assez générale, les agriculteurs porteurs de ces projets ont ainsi souhaité rester les auteurs (Boutinet 2016) de leur projet.

5 Accompagner les mobilisations collectives pour l'agroécologie

5.1 De la prescription à l'accompagnement

La transition agroécologique conduit à réinterroger les modalités du conseil en agriculture (Lacombe, 2018 ; Cerf *et al.* 2011, Duhamel *et al.* 2017). De nombreux travaux ont mis en évidence les limites d'un conseil prescriptif en agriculture depuis déjà plusieurs années (Auricoste *et al.* 2011), qu'exacerbent l'incomplétude des connaissances et le caractère indéterminé de la transition agroécologique. Le projet Agroécologie pour la France a identifié l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs comme une des clés de sa mise en place et encourage la formation des conseillers. Qu'est-ce qu'accompagner veut dire dans nos cas ?

Au-delà d'une dimension très administrative (recherche de crédits, rapports, compte rendus, etc.) que l'on retrouve un peu partout, le rôle des animateurs des collectifs peut aller du conseil technique à celui d'accompagnement au sens d'un cheminement entre animateur et collectif en passant par un réel gradient en termes de posture. Cela dépend en partie de la structure en charge de l'animation (structure de conseil privé, coopérative, chambre d'agriculture, ADDEAR, CIVAM, etc.) mais aussi de l'histoire des collectifs et des animateurs eux-mêmes. Comme nous venons de le voir, même s'ils ont dû s'appuyer sur le savoir-faire de conseillers ou d'animateurs pour élaborer les dossiers, les agriculteurs sont restés les porteurs de leurs projets. Les animateurs sont intervenus comme des soutiens, ont pu aider à la formalisation mais n'ont en général pas conçu les projets.

Dans quelques rares cas, le rôle de l'animateur se limite à un rôle strictement administratif et de coordination. Dans de nombreux collectifs, un des rôles principaux est d'organiser les différents moments de rencontre entre agriculteurs (réunions bout de champ ou bout d'étable), moments importants d'échanges d'expériences entre pairs. Dans la plupart des cas, ce sont les agriculteurs en effet qui détiennent les connaissances. Une de leurs difficultés (cas de l'APAD du Pas de calais par exemple) peut même être de capitaliser à partir des expériences des uns et des autres, ce qui peut nécessiter un certain mode de formalisation de ces expériences (Girard et Magda, 2018). Lorsque les connaissances et expériences ne permettent pas de répondre aux questions posées, l'animateur va rechercher un expert à l'extérieur du groupe qu'il

fait intervenir à l'occasion de journées de formation dont les thématiques ont été spécifiées au préalable avec les agriculteurs. Les animateurs peuvent aussi être conduits à organiser des rencontres avec un public plus large lors d'événements tels que soirées débats, fête du foin, journée agroécologie pour les apprenants des lycées agricoles de la Loire, etc.

Quelques « animateurs » ont néanmoins un rôle de conseiller technique et peuvent être en charge de l'élaboration de diagnostic technique des fermes. SCARA est une structure privée de conseil par exemple. Le projet Terres de Bocage a pu salarier le conseiller technique avec lequel il travaillait qui partage alors l'expertise avec les agriculteurs : le conseiller est l'expert haies alors que les agriculteurs détiennent les connaissances relatives à leurs parcelles, leurs systèmes de production, etc.

Pour quelques-uns des collectifs, les modalités d'accompagnement laissent une très grande place à l'écoute des agriculteurs, à l'aide à la formalisation de leurs besoins et des orientations qu'ils veulent prendre. Elles mettent au cœur des démarches les échanges entre agriculteurs, échanges d'expériences ou dialogues autour de valeurs partagées ou à partager, de principes de fonctionnement collectif (chartes par exemple), etc. Cela est d'autant plus le cas que les structures d'accompagnement de ces projets sont des structures mobilisant des principes se rapprochant de ceux de l'éducation populaire ou se revendiquant de l'agriculture paysanne. On se rapproche alors d'un accompagnement tel que Paul (2012) peut le définir c'est-à-dire comme « se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui. ». Elle identifie en effet trois principes fondamentaux que l'on retrouve en partie dans ces cas d'étude : la mise en relation dépend de la mise en chemin ; il s'agit plus de choisir une direction que d'atteindre un résultat ; le cheminement se règle sur celui de la personne accompagnée ce qui sous-entend de s'accorder à celui que l'on accompagne. La posture d'accompagnement appelle ainsi une posture éthique, réflexive et critique (Paul, 2016) dont un principe fort est de ne pas se substituer à autrui, ne pas penser dire et faire à la place de l'autre.

Les projets ont aussi pu être l'occasion de développer des pratiques différentes de ce dont les membres du collectifs avaient l'habitude (exemple du cas SALSA). Dans le cas de la CUMA de Brutz, le projet est passé d'une logique de capitalisation de références à une logique de groupe de développement dans une perspective d'apprentissage collectif. L'appel à projets a aussi pu être l'occasion de créer et d'institutionnaliser de « nouvelles » fonctions d'accompagnement au sein de la structure (SCARA), ou bien de fonder une relation de prescription d'accompagnement à partir d'une approche expérimentale conduite par le collectif (Sol en Caux).

5.2 Une fonction d'accompagnement plus ou moins distribuée au sein de collectifs hétérogènes

Les contributions des agriculteurs sont variables au sein d'un même collectif et d'un collectif à l'autre. Dans ceux orientés vers le développement d'une pratique agroécologique particulière, les animateurs tendent à s'appuyer sur l'expertise des agriculteurs les plus avancés pour former les autres voire pour les accompagner dans leur démarche. L'accompagnement repose ainsi pour partie sur quelques-uns des praticiens

parties prenantes, les plus moteurs (ex APAD du Pas de Calais, ADEAR du Gers, ADDEAR de la Loire). SCARA quant à lui met sur pieds un réseau d'agriculteurs formateurs, formés à exercer cette fonction et considérés comme des intervenants pour VIVEA.

Le cas des AMAPs de Provence est aussi sur ce point très particulier dans la mesure où l'objet même du projet MCAE était de conforter et viabiliser une démarche de tutorat c'est-à-dire par laquelle des agriculteurs expérimentés accompagnent sur une longue période des agriculteurs débutant en AMAP (ainsi que la démarche de certification participative elle aussi déjà amorcée). Il s'agit bien là de consolider une démarche d'accompagnement particulière fondée précisément sur un réseau d'accompagnants (paysans-conseils) dont une forme de coordination repose sur l'adoption de pratiques communes et d'outils (fiches, répertoires) élaborés progressivement et formalisés dans un recueil. En travaillant sur ces pratiques et outils, le projet AMAP de Provence a ainsi permis de revisiter le périmètre de l'agroécologie et d'y intégrer des considérations explicites relatives au processus d'accompagnement du changement.

Tous les collectifs ne se sont pas engagés cependant dans un projet aussi bien défini que l'adoption de pratiques ou de matériels spécifiques : plus global dans ce cas, le projet peut reposer sur un modèle d'agroécologie moins explicite conduisant ce faisant à une appropriation plus diversifiée par les agriculteurs. Cette hétérogénéité, tant en termes d'attentes et d'objectifs des participants, qu'en termes d'avancement dans une démarche de transition peut être un atout –ou au moins un moyen– pour l'accompagnement. Il peut aussi représenter une difficulté. Dans certains groupes, une pratique de l'accompagnement existe de longue date (CIVAM, ADEAR...), et la prise en compte d'une diversité d'attentes et de points de vue est habituelle pour les animateurs. Dans d'autres collectifs, c'est plus inhabituel, ce que l'appel à projets MCAE est aussi venu questionner. Pour SALSA par exemple, le projet a contribué à tester et à créer une nouvelle activité d'animation de petits groupes d'agriculteurs au sein de la structure porteuse du projet (l'AVEM), nouvelle activité qui donne un rôle aux agriculteurs dans l'accompagnement de leurs pairs au sein de petits groupes de voisins. La question de comment faire tenir dans un groupe des novices et des expérimentés pour que chacun y trouve son compte reste cependant posée pour les animateurs. A l'AVEM, structure porteuse du projet SALSA, cela reste une difficulté non résolue à la fin du projet.

Notons enfin que les temporalités des projets ont aussi pu être une source de difficultés pour les animateurs. Les projets financés par MCAE étaient limités à deux ou trois ans, même si pour la plupart ils ont pu se prolonger en GIEE. Dans plusieurs des cas étudiés, une première étape a été d'obtenir l'adhésion voire la participation d'un plus grand nombre d'agriculteurs que les seuls porteurs des projets. Cela a pu nécessiter de remettre en discussion les objectifs afin de mieux prendre en considération les intérêts des uns et des autres. Et cela d'autant plus compte tenu du caractère indéterminé de la transition agroécologique. Un temps de maturation du projet peut ainsi être nécessaire voire un temps d'exploration « chemin faisant » des orientations à donner au projet. L'animateur a dû alors jongler entre le temps court du projet et le temps plus long des processus collectifs de production de sens.

6 Conclusion

En choisissant d'appeler les grands principes de sa politique agricole « projet Agroécologie pour la France », le Ministre Stéphane Le Foll a redéfini une forme explicite d'avenir désiré pour l'agriculture. Si ce projet reflète bien un objectif – faire de l'agroécologie une force pour la France- il se décline en trois axes qui visent plus à donner des orientations générales, qu'à définir un cahier des charges précis pour l'agriculture de demain. Cet instrument d'action publique, comme beaucoup aujourd'hui, présente un caractère non contraignant au sens de Lascoumes et le Galès (2004) et relève d'une approche de type *soft law* (Cini, 2001) qui vise plus à encourager un certain type de comportement qu'à contraindre le citoyen. C'est aussi ce qui semble avoir été à l'œuvre dans cette mise en projets de l'agroécologie (Arrignon et Bosc, 2017 ; Lamine *et al.*, 2020). L'étude des collectifs présentée repose sur une approche pensée ici plutôt « par le bas » en s'intéressant à des cas concrets de projets lauréats. Elle a permis d'explorer de façon fine ce que cette projectification pensée par le haut peut signifier de dynamiques particulières dont les propriétés sont mises en évidence et éclairées par les cas à suivre (Fricato, Salsa et le groupe Maïs de l'ADDEAR de la Loire) et plus largement par l'ensemble des cas présentés dans l'ouvrage.

La déclinaison opératoire de cet avenir désiré pour l'agriculture française a donné lieu à différents programmes d'action dont l'appel à projets Mobilisation Collective pour l'Agro-Ecologie qui, à la différence des autres, confie la dimension plus praxéologique aux agriculteurs en leur demandant d'être eux-mêmes les porteurs des projets. Cette opérationnalisation d'une mise en projets de l'agroécologie, sous la forme d'un appel à projets, a, de fait, donné une dimension beaucoup plus instrumentale, à l'Agroécologie pour la France. Chacun des projets étudiés ici traduit finalement de façon singulière cette mise en tension d'une dimension à la fois très « existentielle » et d'une dimension beaucoup plus « technique » d'une Agroécologie pour la France.

Références

- Arrignon, Mehdi ; Bosc, Christel (2017), « Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? », in Daniel Compagnon (dir.), *Les politiques de biodiversité*. Presses de Sciences Po, France, p. 205-224.
- Auricoste, Caroline ; Albaladejo, Christophe ; Barthe, Laurence ; Couix, Nathalie ; Duvernoy, Isabelle ; Girard, Nathalie ; Gross, Hélène ; Labatut, Julie ; Lenormand, Pauline (2011), « Accompagner l'activité agricole dans les territoires : au carrefour entre le développement sectoriel et le développement territorial », *Cahiers Agricultures*, vol. 20, No. 5, Edp Sciences, France, p. 395-399. doi : 10.1684/agr.2011.0502
- Barbier, Rémi ; Trepos Jean-Yves (2007), « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue D'Anthropologie Des Connaissances*, vol. 1, N° 1, S.A.C., France, p. 35-58. doi : 10.3917/rac.001.0035
- Boutinet, Jean-Pierre (2016), « Projet », in Barus-Michel, Jacqueline (dir.) *Vocabulaire de psychosociologie. Références et positions*, Ed ERES, « Questions de société », France, p. 231-239. doi:10.3917/eres.barus.2016.01.0231
- Boutinet, Jean-Pierre (2014), *Psychologie des conduites à projet*, Puf, Coll. « Que sais-je ? », France.
- Boutinet, Jean-Pierre (2012), *Anthropologie du projet*, Puf, Coll. « Quadriga » doi:~10.3917/puf.bouti.2012.01.
- Boutinet, Jean-Pierre ; Bréchet, Jean-Pierre (2014), *Logiques de projet, logiques de profit : convergences ou oppositions ?*, Chronique Sociale.

- Cerf, Marianne ; Guillot, Marie-Noëlle ; Olry, Paul (2011) « Acting as a change agent in supporting sustainable agriculture : how to cope with new professional situations ? » *Agricultural Education and Extension*, vol. 17, No. 1, Taylor & Francis, UK, p. 7-19. doi : 10.1080/1389224X.2011.536340
- Cini, Michelle (2001), « The Soft Law Approach :Commission Rule-Making in the EU's State Aid Regime », *Journal of European Public Policy*, vol. 8, N° 2, Taylor & Francis, p. 192-207. doi:10.1080/13501760110041541
- Duhamel, Sophie ; Cerf, Marianne ; Olry, Paul (2017) « Analyser son travail et faire face à des situations complexes », *Education Permanente*, Hors-série, CNAM, France, p. 1-10.
- Girard, Nathalie ; Magda, Danièle (2018) « Les jeux entre singularité et généricité des savoirs agro-écologiques dans un réseau d'éleveurs », *Revue D'Anthropologie Des Connaissances*, vol. 12, N° 2, S.A.C., France, p. 199-228. doi : 10.3917/rac.039.0199
- Gommard, Emilie ; Hennion, Antoine (1999) « A Sociology of Attachment : Music Lovers, Drug Addicts », *The sociological Review*, Blackwell Publishers, p. 220-247. doi : 10.1111/j.1467-954X.1999.tb03490.x
- Graber, Frédéric ; Giraudeau, Martin (2018), *Les Projets : Une histoire politique (XVIe-XXIe siècles)*, Ed. Transvalor-Presses des Mines, France.
- Guillou, Marion ; Guyomard, Hervé ; Huyghe, Christian ; Peyraud, Jean Louis (2013), *Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. Propositions pour le Ministre, Agreenium, INRA, France.* <http://www.chaire-aei.fr/fr/news/rapport-de-marion-guillou-sur-l-agroecologie-a5.html>
- Hennion, Antoine (2004) « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, vol. 85, N° 3, De Boeck Supérieur, France, p. 9-24. doi : 10.3917/soc.085.0009
- Lacombe, Camille (2018) « Approche pragmatiste de l'accompagnement d'une transition agroécologique : une recherche action avec une association éleveurs et conseillers dans le rayon de Roquefort », Thèse de Doctorat de l'Université de Toulouse-INP Toulouse, 160p.
- Lamine, Claire ; Derbez, Floriane ; Barbier, Marc (2020), « Du rôle performatif de l'indétermination dans les politiques de transition agroécologique. Analyse de la construction, de la mise en œuvre et de l'appropriation de deux instruments d'action publique en France entre 2013 et 2017 », In Bosc, Christel ; Arrignon, Mehdi (dir.) *La transition agro-écologique en France ou les conditions du changement agricole*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Lascoumes, Pierre ; Le Galès Patrick (dir.)(2004) *Gouverner par les instruments, Les presses de Sciences Po, France.*
- Latour, Bruno (2000) « Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement » in Micoud, André ; Peroni, Michel (dir.), *Ce qui nous relie*, Éditions de l'Aube, France, p. 189-208.
- Mauz, Isabelle (2009) *Les Collectifs et leurs Natures : Un parcours sociologique, des animaux emblématiques à la biodiversité, Mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches Spécialité Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, Université Jean Monnet St Etienne.*
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2016) *Douze clés pour comprendre l'Agro-Écologie.* https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ae-12cles-v4*150.pdf
- Paul, Maela (2012) « L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, N° 110, Association de recherche en soins infirmiers, France, p. 13-20. doi : 10.3917/rsi.110.0013
- Paul, Maela (2016) *La démarche d'accompagnement : Repères méthodologiques et ressources théoriques*, De Boeck Université.
- Pinson, Gilles (2009) *Gouverner la ville par projet Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po, France.
- Stassart, Pierre-Marie ; Baret, Philippe ; Grégoire, Jean-Claude ; Hance, Thierry ; Mormont, Marc ; Reheul, Dirk ; Stilmant, Didier ; Vanloqueren, Gaëtan ; Visser, Marjolein (2012), « L' agroécologie : trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », in Vandam, Denise ; Streith, Michel ; Nizet, Jean ; Stassart, Pierre-Marie (dir.), *Agroécologie Entre Pratiques et Sciences Sociales*, Educagri, France, p. 1-21.
- Zask, Joelle (2011), *Participer : Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le Bord de l'eau, France.